

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 435 4 mai 1948

n° 435 4

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
4 mai 1948

Numéro JO  
n° 5 du 31/05/1948

Date du numéro  
31 mai 1948

### TEXTE INTÉGRAL

Le taux de la prime de viande correspondant au prix d'achat de la ration de viande allouée aux miliciens des postes de l'intérieur est fixé à compter du 1er avril 1948 à: -6 francs pour les postes de l'intérieur: -7 fr. M pour les pelotons méharistes,